

## Compte rendu de réunion

**Objet :**  
**Contournement autoroutier d'Arles**  
**Groupe de travail Agriculture**  
**séance 1bis**

Date de réunion : 05/11/19

Lieu : CCI Pays d'Arles –  
Arles

Rédacteur du CR : DREAL PACA

Participants	Excusés	Liste de diffusion
Voir liste annexée		Participants + Invités

Ministère  
de la transition  
écologique et  
solidaire

Direction  
Régionale de  
l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

Provence-Alpes-  
Côte d'Azur

Service  
Transports  
Infrastructures  
Mobilités

Unité Maîtrise  
d'Ouvrage

### DEROULEMENT DE LA SEANCE :

Stéphane Saint-Pierre, directeur du cabinet Nicaya Conseil, présente aux participants l'ordre du jour de la séance :

1. Introduction
2. Déroulement des groupes de travail
3. Retours de la séance n°1
4. Travail en ateliers
5. Suites

### RELEVÉ DES ECHANGES :

#### Axe 1 : Réorganisation du fonctionnement des groupes de travail

*Voir support de présentation, parties 1 et 2*

Stéphane Saint-Pierre, du cabinet Nicaya Conseil, introduit la séance et reçoit l'assentiment des participants quant au respect des règles de vie du groupe de travail qu'il propose. Il précise que la thématique «Agriculture» du jour présente des modifications dans les modalités de travail. Aussi, une présentation du travail sur les prochaines séances sera partagée afin de donner de la visibilité aux participants quant aux séances de travail.

Julien Menotti, responsable d'opérations pour la DREAL présente les nouvelles modalités de travail dans un esprit de travail permettant une meilleure valorisation des connaissances des participants. Les premiers groupes de travail d'Agriculture et Milieu Naturel ont donné lieu à l'expression d'une volonté de la part des participants de contribuer de façon plus participative à la définition d'un projet de moindre impact. Un décalage entre l'approche initiale initiée par la DREAL et les perceptions de certains participants a également été perçu. L'ensemble des groupes de travail a donc été revu afin de travailler de façon plus collaborative. Cette nouvelle approche a été expérimentée au cours de groupes de travail « Cadre de vie », « Hydraulique » et « Echangeurs et Aires de service ». Les retours positifs des participants au maître d'ouvrage ont confirmé la pertinence de cette évolution. Julien Menotti rappelle également les attentes du maître d'ouvrage relatives au projet : tenir compte des enjeux du territoire, intégrer les opportunités d'innovation, répondre aux mieux aux attentes des acteurs, proposer un projet soutenable financièrement et répondre au principe de projet d'intérêt général.

Le fil conducteur des séances du groupe Agriculture est présenté afin de donner une visibilité sur le calendrier et les objectifs des séances futures concernant ce groupe de travail.

## Axe 2 : Retours des échanges de la séance n°1

*Voir support de présentation, partie 3*

Le bureau d'étude Tercia procède à un retour sur les échanges ayant eu lieu lors de la première séance du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Un tableau sur les chiffres clés entre le fuseau et les variantes historiques est également présenté. Il précise les surfaces concernées par le fuseau des 1 000 m et l'emprise en terme de surfaces des variantes historiques. Ce tableau provisoire en cours de consolidation permet de disposer d'un ordre de grandeur du différentiel entre la surface concernée par le fuseau et les surfaces impactées directement par les variantes de tracé du projet.

Tercia explique la provenance des données utilisées.

Egis présente une séquence sur l'hydraulique agricole, thématique primordiale pour les participants et la viabilité des exploitations.

Un schéma de compréhension du système hydraulique complexe arlésien est présenté. Une présentation des bassins versants et des ASA est ensuite réalisée.

[ Les ASA privées

[ La structure Crau sud Alpilles est à retenir

### Echanges

- Un participant fait part de son étonnement concernant les chiffres concernant le Foin de Crau qui lui semblent trop faibles. Il précise que le dispositif de compensation mis en place avant l'arrêt de projet prenait en compte une surface de 52 hectares. Il ajoute qu'une parcelle de foin de Crau coupée du reste de l'exploitation, même partiellement, devient inutilisable et que cela est à prendre en compte. Il souhaite également que soit pris en compte dans les variantes l'impact direct des échangeurs.
  - Tercia et la DREAL indiquent qu'ils vont vérifier les données de travail qui ne sont que des éléments provisoires et indiquent que la différence peut provenir de différents éléments : la méthode de définition de l'occupation du sol (foin de Crau/autres fourrages), les mutations sur le secteur, le niveau d'emprise (directe, parcelles entières).. Les chiffres seront vérifiés et actualisés et partagés à nouveau avec les participants.
- **NB : Hors réunion, les chiffres ont été ré-ajustés, et les modalités de ces premiers calculs explicités (emprise moyenne du projet commune sur toutes les variantes, système d'échangeurs issus des études antérieures, pas de prise en compte de l'aire / des aires de service car non stabilisée(s) à ce stade, première approche de définition de l'occupation des sols . La version du support envoyée aux participants comprend ces ajustements et explications.**
- Un participant précise que le maintien du biseau d'eau salée est à prendre en compte dans le fonctionnement du réseau hydraulique. L'équilibre entre eau douce et eau salée au niveau du marais est fragile et primordial. Une attention doit être portée pour que la recharge de la nappe ne soit pas diminuée. Le SYMCRAU ne dispose pas de données précises sur le taux de recharge mais une diminution de la recharge aurait, dans tous les cas, des impacts très importants au niveau local. A ce propos, le projet SIMBA (Surveillance de l'Intrusion Marine en Basse Crau) a été finalisé au printemps 2019.
- Les participants indiquent qu'il est important de prendre en compte dans le bassin versant les eaux provenant du Tarascon et passant par le Viguiérat.
- Ils indiquent qu'il est également important de prendre en compte la problématique du ressuyage des crues par les canaux : vérifier les calibrages des canaux et prendre en compte les problématiques de pollutions potentielles.

### **Axe 3 : Travail en Ateliers**

*Voir support de présentation, partie 4*

Les ateliers proposés sont prévus en deux temps afin que les participants puissent traiter deux des trois thématiques proposées avant la restitution générale.

**Trois espaces de travail sont organisés :**

- **L'association des agriculteurs aux cours des différentes étapes de processus de définition et de réalisation du projet**
- **Les conditions de viabilité des exploitations agricoles potentiellement concernées par le projet**
- **Les conditions de maintien du bon fonctionnement de l'hydraulique agricole du territoire**

**Le travail in extenso des participants se trouve à la suite de ce document avec une synthèse des échanges lors de la restitution.**

A la fin des ateliers, Stéphane Saint-Pierre a demandé aux participants un mot pour décrire la séance de travail ainsi menée. «On avance» « Participatif» « Enrichissant » sont quelques-uns des termes qui sont ressortis validant ainsi les changements de fonctionnement opérés au sein des groupes de travail.

### **Axe 4 : Les Suites**

*Voir support de présentation, partie 5*

- Le support de présentation et le compte-rendu de la séance seront transmis aux invités et participants.
- La prochaine séance de travail sur la thématique permettra un retour sur la façon dont les contributions ont pu être traitées.

## Annexe : Verbatim des Ateliers et synthèses des échanges lors de la restitution

Les tableaux suivants sont les retranscriptions in extenso des contributions réalisées par les participants lors des ateliers.

<b>Thème 1 : Comment associer les agriculteurs aux cours des différentes étapes de processus de définition et de réalisation du projet ?</b>
Sur le fuseau des 1 000 m : pas de réunion spécifique. Se limiter à la concertation réglementaire
Réunir les agriculteurs concernés quand le fuseau de 300 m est défini (réunion collective). Ne pas inquiéter inutilement
Rencontrer les agriculteurs individuellement dès la DUP est prise <b>Ajout second groupe : trop tard !</b>
Informers personnellement les agriculteurs concernés dans le fuseau de 300 m de la tenue de la DUP (date – lieu, etc), si possible réglementairement
Former les agriculteurs sur toutes les procédures (chambre d'agriculture en concertation avec suites de l'Etat)
Importance des réunions individuelles lorsque le tracé et les aménagements annexes sont précisés (études parcellaires)
Réactualiser l'étude de 2005. (de la CA au cas par cas). Pour définir la bande des 300m
Une fois 300m, visiter au cas par cas. Avant DUP
Former – informer en amont !

### Echanges lors du partage des contributions :

Une différence d'appréciation sur le moment des rencontres individuelles avec les agriculteurs est apparue lors du partage des contributions.

La DREAL, au vu de certaines remarques, précise que, conformément à la commande ministérielle, les études sont menées dans le cadre du fuseau « VSV » de 1 000 m environ sur la partie en tracé neuf. La phase en cours, qui s'achèvera par le choix d'un tracé à l'issue de la concertation réglementaire du public au printemps 2020. Les études et la concertation en cours doivent éclairer ces réflexions afin d'assurer le choix du meilleur projet dans le fuseau VSV. Les variantes de tracé déjà identifiées feront l'objet d'une analyse dans les groupes de concertation continue, et de nouvelles variantes pourront être identifiées si l'opportunité se fait ressentir au vu des premiers ateliers.

Lorsque le tracé sera tenu, à l'issue de la concertation réglementaire, une bande d'études sera associée en vue de permettre des ajustements à la marge lors des études d'impacts afin de respecter la démarche ERCA (éviter – réduire – compenser – accompagner), avant de soumettre le projet à l'enquête publique. La bande d'études en question fait en général environ 300m de large ; c'est le cas de la « bande de prise en considération des études » qui avait été associée au tracé initialement retenu en 2011, et qui avait été retranscrite dans le PLU d'Arles.

Dans ce cadre, les participants partagent le souhait d'une réactualisation de l'étude menée en 2005 sur le territoire et avec les exploitants afin de déterminer le tracé qui serait le plus pertinent dans le cadre de l'agriculture.

La chambre d'agriculture précise que l'étude réalisée en 2005 par la Chambre d'agriculture avait permis :

- La rencontre de chaque exploitant individuellement : env 78 sur le fuseau des 1 000 m
- Une cartographie sur les exploitations et l'occupation des sols
- Une cartographie de l'hydraulique agricole

- Une fiche détaillée sur le fonctionnement de chaque exploitation
- La connaissance d'éléments particuliers tels que des puits, ...

Le CETE (désormais Cerema) avait alors réalisé une étude pour intégrer les différents enjeux en plus de l'enjeu agricole. En 2012, une mise à jour partielle concernant la variante préférentielle a été menée, au regard des éléments connus.

- Un participant précise que les données RPG ne sont pas suffisantes car elles ne prennent pas en compte toutes les cultures.
  - Tercia précise qu'un travail d'identification de l'occupation des sols à base de photo-interprétation des photo aériennes de 2017 a été mené pour compléter les données RPG et pallier à ces difficultés.

Les modalités de rencontre avec les agriculteurs sont affinées entre participants. L'objectif visé par la DREAL est de disposer des informations suffisantes quant à l'état des lieux initial dans le fuseau, pour l'évaluation des différentes variantes de tracé, sans toutefois inquiéter inutilement les exploitants qui *in fine* ne seront pas impactés par le projet.

Un participant signale qu'auparavant, trois secteurs, assez homogènes sur les filières, avaient été retenus : Tête de Camargue, Draille Marseillaise et Plan du Bourg.

**Le proposition suivante recueille l'assentiment des participants :**

- **Trois rencontres, une par secteur, pourraient être organisées avec les plans détaillés qui permettraient un travail de mise à jour des structures d'exploitation depuis les précédentes études (2005 / 2012).**
  - **Pour la DREAL, ces réunions auraient un caractère très technique avec les exploitants.**
  - **La DREAL va affiner les modalités possibles de travail et de planning.**
  - **Des échanges avec la chambre d'agriculture pourront intervenir afin de définir les modalités de travail ad hoc pour ces réunions où l'ensemble des exploitants concernés par le fuseau seraient invités.**
- Une participante précise son désaccord avec la notion « d'inquiéter ». Pour elle, réactualiser les études fait partie d'un processus souhaitable et qui devrait être approuvé par des exploitants déjà au courant de l'existence du projet et de ses possibles implications. Une prise en compte de leur exploitation à titre individuel pourrait rassurer sur la prise en compte des enjeux rencontrés par les exploitants.

Nota : la DREAL précise que **l'enquête d'utilité publique** précède le cas échéant l'obtention de la déclaration d'utilité publique (DUP), décision signée par les Ministres après avis du Conseil d'État et qui est un préalable nécessaire aux procédures ultérieures : autorisations environnementales, procédures d'expropriation, etc..

<b>Thème 2 : Quelles seraient les conditions de viabilité des exploitations agricoles potentiellement concernées par le projet?</b>
Ratio Foncier (S.M.I) seuil de référence à respecter
Unité foncière. Eviter les délaissés
Effets collatéraux
Bâtiments d'exploitations
Mode de faire valoir (sécurisation de tous les fermages)
Accès. Temps de parcours. Riverains... Circulation Engins Agricoles (4m50 hauteur) Betail
Engagement MAEC / BIO / Contractualisations
Pollutions Air / Eau / terre (production alimentaire) ++ Accident produits toxiques
Privilégier le statut d'exploitant (versus double actif, cotisants solidaires)
Projection de l'exploitation à 5/10 ans (reprise, investissements, installations récentes..)
Anticipation réserves foncières
Compensation foncière équivalente si engagée (IGP, MAE, AOP, B..)
Dans le cas d'une destruction de bâtiment à usage agricole, aucune certitude quant à l'obtention d'un nouveau permis de construire
Faire en sorte que la compensation environnementale n'impacte pas négativement les terrains agricoles
Indemnisation d'éviction imposable : aménager / phaser l'imposition de l'exploitant
Information positive : tenir compte de l'impact psychologique des évictions / impacts sur les terres
Eviter – réduire - compenser

#### **Echanges lors du partage des contributions :**

Les bâtiments d'exploitations sont à prendre en compte et particulièrement les structures foncières avec des bâtiments importants car les réglementations telles que le PPRI sont un obstacle important pour retrouver une zone où peuvent être installées de telles infrastructures.

La problématique de l'obtention d'un nouveau permis peut poser un véritable problème pour l'exploitant. Un accompagnement doit être assuré.

Privilégier le statut de l'exploitation signifie que l'agriculteur, en tant qu'activité principale, pourrait être à privilégier par rapport à une personne dite double-actif et possédant un second revenu.

Concernant les évictions, des modalités d'indemnisations en fractionné pourraient être envisagées afin de lisser les indemnités et éviter un taux d'imposition trop important au regard d'un montant de compensation perçu en une seule fois par l'agriculteur.

Un participant rappelle qu'il est important qu'une attitude rassurante soit adoptée par la DREAL car les évictions ont un impact psychologique sur les exploitants. Le message transmis et l'accompagnement doivent être clairs.

Pour les compensations, il apparaît important pour un exploitant possédant des parcelles labellisées qu'il puisse retrouver des parcelles où il pourra se réengager dans la même logique de qualité.

<b>Thème 3 : Quelles sont les conditions de maintien du bon fonctionnement de l'hydraulique agricole du territoire ?</b>
Tenir compte des problématiques de remontées d'eau salée
Maintenir le réseau hydraulique voire l'améliorer
Profiter du réaménagement de la 113 pour améliorer la question de l'assainissement et du ressuyage des terres
Tenir compte des bassins versants Nord Alpilles, Sud Alpilles et Contat qui transitent par le canal du Vigueirat
Compensation des prairies irriguées → filiales agricoles & nappe
Améliorer les techniques de stabilisation de la voie en tenant compte de la problématique de l'effet de barrage sur les eaux souterraines
Garder une marge dans le dimensionnement des ouvrages de franchissement (irrigation, assainissement, engins, animaux...) piétons..
Tenir compte des réseaux d'irrigation ET des réseaux d'assainissement (complém') y.c ouvrages associés
Prévenir la pollution des réseaux par les eaux de ruissellement de l'infrastructure + pollutions accidentelles y.c bassins
Prendre en compte l'impact sur les aménagements hydrauliques dans un périmètre bien plus large (AFAF)
Entretien des réseaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuité des chemins d'entretien</li> <li>• Mise en place de conventions de superposition</li> <li>• Lors des rétablissements évaluer → coûts d'entretien (busage, maintenance...)&amp; impact nappe</li> </ul>
Envisager sur les zones équipées d'un système d'irrigation, la mise en place de ZAP (zone agricole protégée).
Maintenir la continuité des réseaux privés non recensés
Problématique actuelle de l'évacuation des eaux de Raphèle (blocage voie ferrée, voie rapide, autoroute quid ?

### **Echanges lors du partage des contributions**

RAS.

### **Echanges généraux**

- Une participante demande comment les agriculteurs défavorables au projet et qui ne sont pas représentés en groupe de travail sont informés.
  - La Chambre d'agriculture précise qu'elle ne fait pas actuellement de travail de transmission des informations et du travail réalisé en groupe de travail. Néanmoins, si des demandes lui parviennent, la Chambre y répondra.
  - Lionel Patte (DREAL) précise que les groupes de travail permettent de mener les études les plus pertinentes pour le projet. De ce fait, ils associent comme parties prenantes des entités au fait des thématiques abordées. Une concertation réglementaire ouverte à tous sera organisée avant l'été 2020. Celle-ci permettra

l'expression de tous. Les éléments rassemblés en groupe de travail viendront étayer l'analyse et donc l'information au public.

- Une participante précise que deux exploitations biologiques importantes du territoire et concernées ne sont pas présentes au sein du groupe de travail alors qu'elles représentent des filières.
  - Un point d'attention sera porté à la DREAL afin qu'un représentant de ces 2 exploitations puisse être invité.
  - Des entretiens menés par Tercia avec les filières permettent également de compléter le travail en groupe de travail.



**CONTOURNEMENT AUTOROUTIER D'ARLES**  
**Atelier n°1bis Agriculture du 5 novembre 2019**  
**ANNEXE – LISTE DES PRESENTS**

(le support de présentation power point comprend la liste de tous les invités à ce groupe de travail)

<b><u>Organismes</u></b>	<b><u>NOM Prénom</u></b>
Chambre d'agriculture	BERTRAND Jean-Marc
SYMCRAU	VERBEKE Alexis
Comité foin de Crau	TRONC Didier
Conseil régional	THUREAU Sylvain
DDTM13 / STA	BONNIER Loïc
SAFER	CAMPANELLI Christophe
	CHASSAGNE Yoann
Tous pour le contournement autoroutier maintenant	CROMBE Odile
Commune de Saint Martin de Crau	MANELLI André
CIV Raphèle – Exploitante Agricole	MOSCHINI Christine
CDD PA	ROCCHI Jean-Marc
Fédération des exploitants agricoles	STOFFEL Manuela
CCI d'Arles	CASTELL Christelle
Association ACEN	DUB Corinne
SP Arles	DUPONT Sabrina
PETR du Pays d'Arles	DESPINASSE Aurélien
TERCIA	DROUET Anita
EGIS	CHAUDAT Anne-Sophie
DREAL PACA	PATTE Lionel
	MENOTTI Julien
Nicaya Conseil	SAINT-PIERE Stéphane
	RIBARDIERE Elise